

Mairie du Vigan
Hôtel de ville – place Quatrefages de Laroquète 30120 Le Vigan
Décision du Maire n°25dm023



Décision du Maire n°25dm023

Objet : Tarif spectacle organisé par la commune – Une dégustation théâtrale

Le Maire de la ville du Vigan

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles R1617-1 et suivants

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté 01/438 en date du 15 novembre 2001 instituant une régie de recette pour l'encaissement des droits d'entrée aux spectacles organisés par la commune,

VU l'arrêté 24/114 en date du 24 avril 2024 nommant un régisseur titulaire et des régisseurs suppléants

DÉCIDE

Article 1 : Objet

La Candidate

Vendredi 25 avril à 20h30 à l'Auditorium du lycée André Chamson

- Tarif plein adultes : 10 €
- Gratuit moins de 16 ans et étudiants

3 veuves à la mer

Samedi 26 avril à 20h30 à la salle Lucie Aubrac

- Tarif plein adultes : 10 €
- Gratuit moins de 16 ans et étudiants

Fugueuses

Dimanche 27 avril à 15h30 à la salle Lucie Aubrac

- Tarif plein adultes : 10 €
- Gratuit moins de 16 ans et étudiants

Pass pour les trois pièces : 25 €

Article 2 : Durée et date d'effet

La présente décision prendra effet à sa date de publication

Article 3 : Condition d'exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. La présente décision sera transmise en Préfecture et publiée. Ampliation de la présente décision sera transmise au receveur municipal

Article 4 : Recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Madame le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes, directement par courrier ou par l'application informatique « Télerecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

Article 5 : Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Madame le Maire du Vigan rendra compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Mairie du Vigan
Hôtel de ville – place Quatrefages de Laroquète 30120 Le Vigan
Décision du Maire n°25dm023

Fait en l'Hôtel de Ville de Le Vigan, le 13 mars 2025

Le Maire certifie exécutoire la présente décision
Publiée le 13 mars 2025

Par Délégation du Conseil Municipal

Le Maire
Sylvie ARNAL

